



Etat daté double syndic

Par Fumarik

Bonjour,

Je vends mon appartement.

Nous avons un syndic principale de copropriété et un syndic (opac) juste pour l'entretien des parties communes. Je suis surpris d'avoir besoin du pré état daté et de l'état daté pour les deux syndics. Est-ce normal?

Je sais que l'état daté, nous pouvions le faire nous même mais je n'ai pas le temps alors j'ai payé.

Merci pour vos réponses.

Bien cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut comprendre pourquoi vous avez 2 syndics. Il y a 2 copropriétés? Ou bien un syndicat principal et des syndicats secondaires ?

A qui payez vous vos charges ? à l'un ou à l'autre ou bien aux deux ?

Par Fumarik

En gros, il y a deux blocs de bâtiments avec des espaces verts publiques entre les deux, pour l'un le syndic est Foncia pour l'autre c'est un bâtiment de lopac . On paye 485 à Foncia et 13 euros à lopac chaque trimestre. Je pense que pour lopac c'est l'entretien des espaces verts.

Par yapasdequoi

"en gros" c'est insuffisant. Il faut relire le règlement de copropriété, ainsi que votre acte de vente.

Si vous avez des tantièmes dans le bâtiment d'une part et dans les espaces verts d'autre part, vous avez bien 2 types de charges, mais pourquoi 2 syndic ?